

La vie spirituelle étant rétablie, le progrès matériel ne fut pas oublié avec la décision du conseil d'installer une fontaine publique sur la place de l'église.

L'eau captée aux sources des Lambots et Vaumuriens était conduite dans des tuyaux en terre cuite. Les travaux s'échelonnèrent entre 1804 et 1806 et se terminèrent par la construction de la fontaine qui est constituée par une colonne de pierre cannelée, flanquée de trois vasques et surmontée par un ornement en fer forgé sous forme d'artichaut, symbole à la mode sous l'Empire. Cette fontaine est communément et sobrement désignée par les habitants sous le vocable : l'artichaut.

Le 12 octobre 1805, sous la présidence du nouveau maire Jacques Perreaux-Bufferet élu en 1804, le conseil municipal accepte la démission de Philibert Tiercin en raison de ses infirmités et son grand âge. Pour récompenser ses 33 ans de travail et les services rendus pendant cette période troublée, une pension annuelle de 200 F lui est accordée. Mais il faut lui trouver un successeur et c'est le conseil lui-même qui contrôle les capacités des candidats. Le choix se porte sur le citoyen François Flagey.

Voici comment était rétribué cet instituteur, comme les précédents : les parents lui versaient par élève 50 centimes pour apprendre à lire, 75 centimes pour apprendre à lire et écrire, un franc lorsqu'il ajoutait l'arithmétique. Pour les indigents c'est la commune qui payait. Les conditions d'exercice de son métier n'étaient pas plus mirobolantes que son salaire. C'est à son domicile que l'instituteur dispensait ses cours.

Aussi, c'est avec empressement que le conseil municipal accepte, le 20 avril 1809, le don de François Blondeau de Volnay d'une maison située en face de la petite porte de l'église pour servir de logement et de salle de cours à l'instituteur. En remerciement, outre les messes dites pour le bienfaiteur défunt, les enfants réciteront un "*miserere*" tous les jours après le salut. Il semble bien que cet édifice soit à l'origine de la mairie actuelle.

En 1814, le roi ayant succédé à l'empereur, il faut s'assurer la fidélité des notables. Aussi le maire en fonction sous l'Empire, Jacques Perreaux-Bufferet et les officiers municipaux prêtent-ils serment de fidélité au roi.

La défaite n'a pas amené que le changement de régime. Il y eut aussi l'occupation du pays par les troupes alliées qui ont bon appétit et large soif. Les dépenses à assumer par le conseil municipal sont imprévisibles. Ce n'est pas 3 000 F prévus initialement qu'il faut régler